



STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'EMPLOI INTERMITTENT DANS LE SPECTACLE AU COURS DE L'ANNÉE 2019



Une activité en hausse en 2019

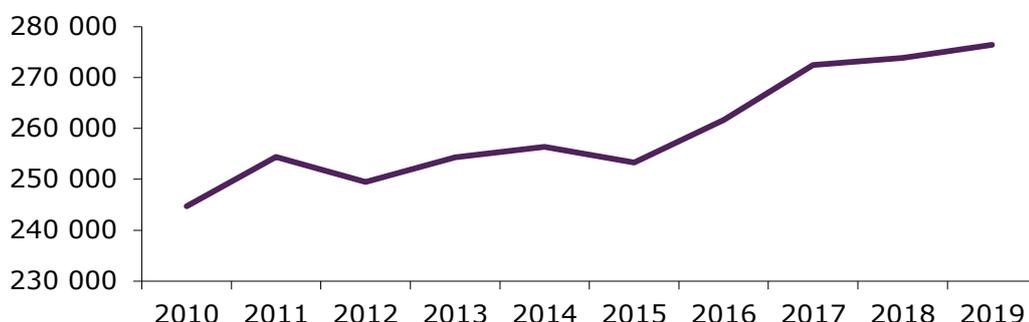
En 2019, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 276 000 salariés et génère 2,5 milliards d'euros de masse salariale pour un total de 112 millions d'heures travaillées. 109 000 employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage¹.

Les salariés intermittents du spectacle, majoritairement des hommes (63,2%), résident principalement en Île-de-France (41,7%) et occupent essentiellement un emploi principal² de type artistique (60,5%).

Un quart d'entre eux ne réalise qu'un seul contrat au cours de l'année.

Les employeurs des secteurs professionnels¹ (audiovisuel, spectacle vivant) représentent un quart des employeurs mais créent plus de 90% de l'activité totale en termes d'heures travaillées et de masse salariale. Ils emploient 28,6 salariés en moyenne contre 4,1 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. 40,1% sont localisés en Île-de-France.

Graphique 1
ÉVOLUTION DE L'FFECTIF SALARIÉ DE 2010 À 2019



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

1. Cf. annexe méthodologique en fin de document concernant le champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

2. L'emploi principal de chaque salarié intermittent du spectacle est déterminé en fonction du revenu annuel maximum observé parmi les différents emplois occupés au cours de l'année par ce salarié intermittent du spectacle.

276 000 salariés intermittents du spectacle

En 2019, 276 000 personnes sont salariées intermittents du spectacle : ce sont des artistes, des ouvriers et des techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Il s'agit donc des intermittents indemnisés au titre de ces annexes, mais également des autres salariés intermittents qui effectuent au moins un contrat de travail dans le champ spectacle.

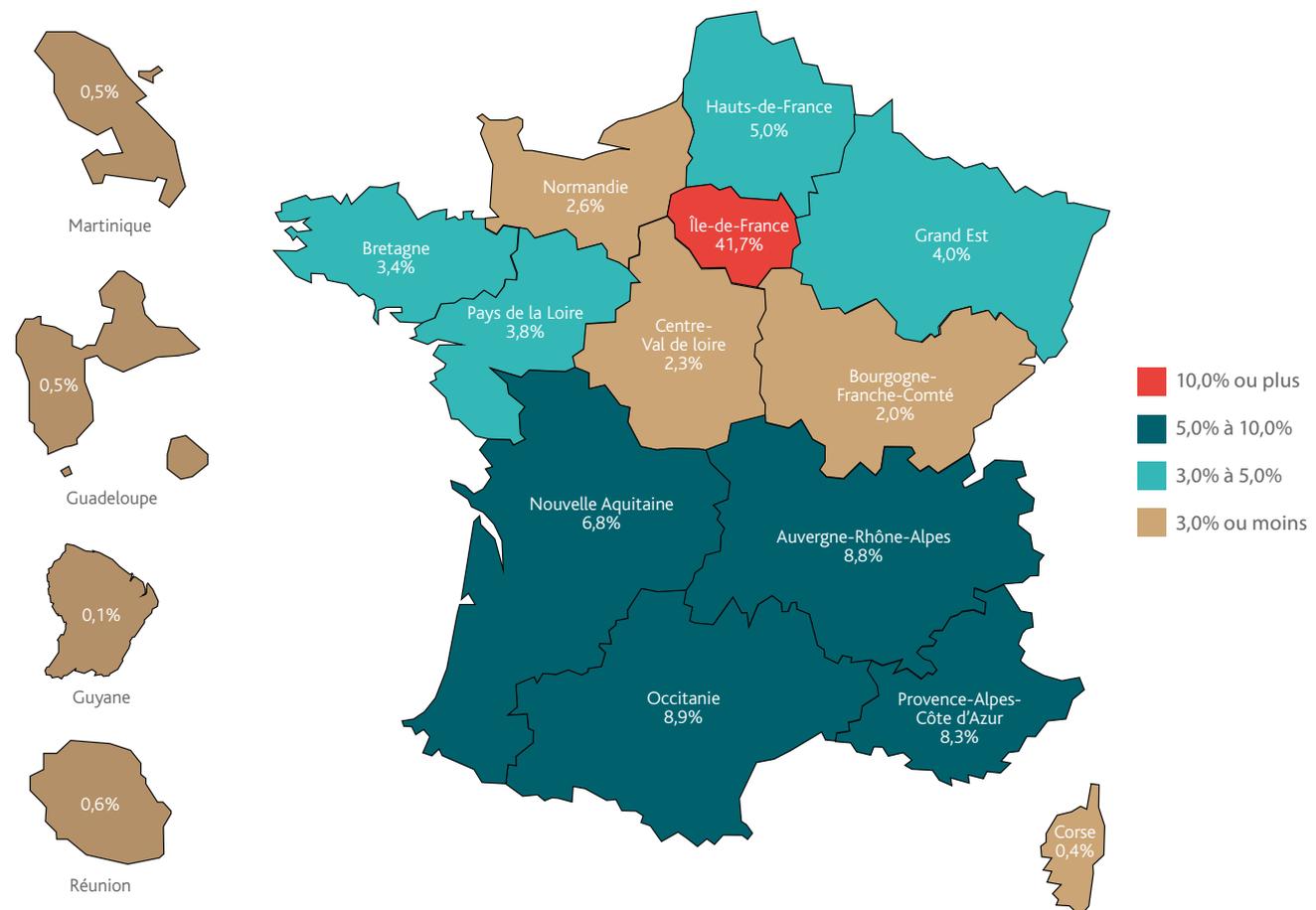
En un an, leur nombre augmente de 0,9%. Par rapport à 2010, la hausse s'élève à 13,0% [cf. Graphique 1].

Deux salariés sur cinq résident en Île-de-France

En 2019, 41,7% des salariés intermittents du spectacle habitent en Île-de-France [cf. Graphique 2]. Loin derrière, suivent les régions Occitanie (8,9%), Auvergne-Rhône-Alpes (8,8%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,3%).

Carte 1

RÉPARTITION DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE SELON LA DOMICILIATION EN 2019



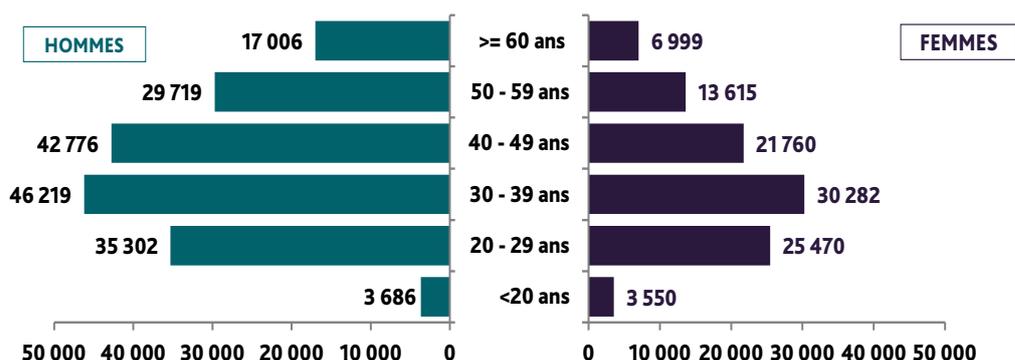
Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

Une majorité d'hommes

Les hommes sont largement majoritaires parmi les intermittents du spectacle (63,2%). A titre de comparaison, ils représentent 50,3% des salariés du secteur privé³. L'âge moyen est de 40,6 ans. La part des femmes est plus importante chez les plus jeunes comparativement aux plus âgés : 42,7% chez les moins de 30 ans contre 30,6% chez les 50 ans ou plus [cf. Graphique 2 et Tableau 1].

Graphique 2

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2019



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 1

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2019

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)
<20 ans	3 686	2,1	3 550	3,5	7 236	2,6
20 - 29 ans	35 302	20,2	25 470	25,1	60 772	22,0
30 - 39 ans	46 219	26,5	30 282	29,8	76 501	27,7
40 - 49 ans	42 776	24,5	21 760	21,4	64 536	23,4
50 - 59 ans	29 719	17,0	13 615	13,4	43 334	15,7
>= 60 ans	17 006	9,7	6 999	6,9	24 005	8,7
Ensemble	174 708	100,0	101 676	100,0	276 384	100,0
Part en %	63,2		36,8		100,0	

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Une majorité d'artistes

Les salariés intermittents occupent, au cours de l'année, un ou plusieurs emplois. Il est possible cependant de déterminer leur emploi principal, en se fondant sur les rémunérations maximales perçues au titre de leurs différents emplois⁴. Les emplois sont classés en deux familles : les emplois artistiques et les emplois techniques.

Parmi les 276 000 salariés, 167 000 (60%) exercent un emploi artistique, et 109 000 (40%) occupent un emploi technique. Par rapport à 2018, la hausse de l'effectif salarié est comparable pour les deux domaines, respectivement de +1,0% et +0,8%.

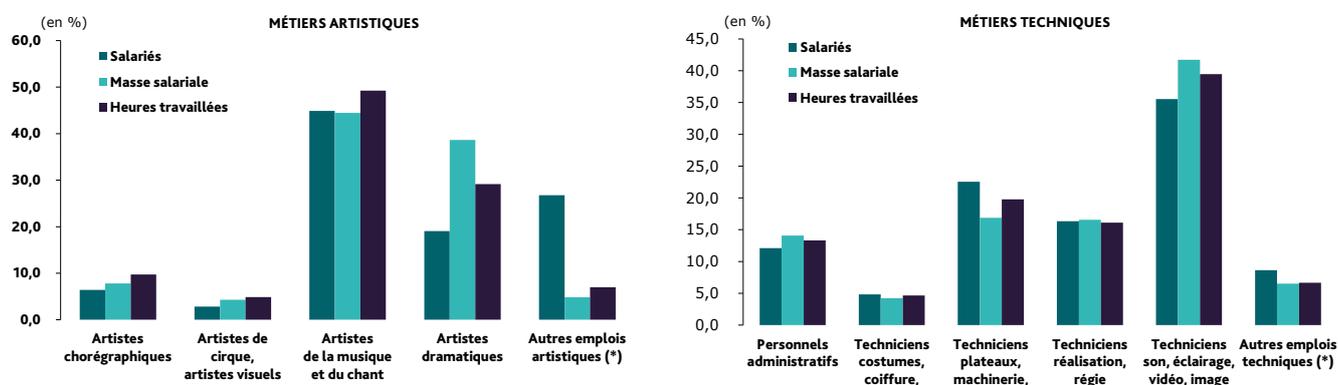
Au sein de chaque famille d'emplois, un emploi prédominant s'observe : les artistes de la musique et du chant représentent 44,9% (soit 75 000 personnes) de l'ensemble des artistes ; les techniciens son, éclairage, vidéo et image, au nombre de 39 000, représentent 35,5% de l'ensemble des techniciens [cf. Graphique 3 et Tableau 1 en annexe].

3. Source = Insee, enquête emploi 2013, population en emploi de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

4. En moyenne, les salaires perçus au titre de l'emploi principal représentent 85% de l'ensemble des salaires perçus par un salarié intermittent sur l'ensemble de ses emplois.

Graphique 3

RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2019



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Note : la répartition par emploi des salariés intermittents se fait sur la base de l'emploi principal.

* Exemples d'autres emplois artistiques : artiste de complément / acteur de complément / figurant (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

* Exemples d'autres emplois techniques : collaborateur artistique / conseiller artistique / assistant artistique, intervenant d'émission / assistant d'émission / animateur, scripte (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

Un seul contrat de travail au cours de l'année 2019 pour un quart des salariés

En 2019, 24,5% des salariés réalisent un seul contrat dans l'année pour 2,4% de la masse salariale [cf. Tableau 2]. A l'opposé, 8,0% des salariés réalisent 50 contrats ou plus dans l'année, ces salariés percevant 20,1% de la masse salariale totale⁵.

En moyenne, un salarié a effectué 16,4 contrats au cours de l'année 2019, les techniciens effectuant plus de contrats que les artistes : 21,1 contre 13,3.

Tableau 2

RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES MASSES SALARIALES SELON LE NOMBRE DE CONTRATS RÉALISÉS EN 2019

Nombre de contrats de travail	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part (en %)	Montant	Part (en %)
1	67 603	24,5	61	2,4
2	25 982	9,4	70	2,8
3 à 4	27 118	9,8	152	6,0
5 à 9	33 744	12,2	337	13,3
10 à 24	53 082	19,2	727	28,7
25 à 49	46 807	16,9	674	26,7
50 ou plus	22 048	8,0	509	20,1
Total	276 384	100,0	2 531	100,0

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

5. Seuls les contrats de travail dans les secteurs relevant de l'intermittence sont pris en compte ici. Certains intermittents peuvent également avoir des contrats de travail ne relevant pas des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

L'audiovisuel concentre 54% de la masse salariale et 41% des heures travaillées

Au total, plus de 4 millions de contrats de travail

Les contrats sont répartis à parts égales entre emplois artistiques et techniques

4,5 millions de contrats de travail ont été exécutés au cours de l'année 2019, partagés à parts égales entre les emplois artistiques et techniques (respectivement 49,2% et 50,8%).

En un an, le nombre de contrats augmente de 1,9% [cf. [Tableau 1 en annexe](#)]. Les emplois artistiques affichent une hausse légèrement plus marquée que celle des emplois techniques (respectivement +2,0% et +1,7%).

La moitié des contrats est réalisée dans le champ du spectacle vivant

En 2019, la moitié des contrats est effectuée dans le champ du spectacle vivant et un tiers dans l'audiovisuel [cf. [Tableau 2 en annexe](#)]. 17% des contrats sont réalisés pour des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (les activités des organisations associatives, des administrations publiques etc..).

Au sein du spectacle vivant, 8 contrats sur 10 sont effectués pour des employeurs du secteur « Arts du spectacle vivant ». Au sein de l'audiovisuel, 8 contrats sur 10 le sont pour des employeurs du secteur de la production audiovisuelle, cinéma et animation.

110 millions d'heures travaillées

Les emplois techniques représentent près des trois cinquièmes des heures travaillées

Le volume d'heures travaillées au cours de l'année 2019 s'élève à 112,4 millions, dont 65,4 millions pour les emplois techniques et 47,0 millions pour les emplois artistiques, soit respectivement 58,2% et 41,8% du volume d'heures total. Globalement, il augmente de 2,6% en un an.

Une hausse similaire s'observe sur les métiers artistiques (+2,7%) et les emplois techniques (+2,4%) [cf. [Tableau 1 en annexe](#)].

L'évolution du volume de contrats affiche également une augmentation analogue mais plus modérée : hausse de 2,0% des emplois artistiques et de 1,7% des emplois techniques.

Parmi les emplois techniques, la part des heures travaillées par les techniciens son, éclairage, vidéo et image dans le total des heures effectuées s'élève à 39,5% et celle des techniciens plateaux, machinerie et décors à 19,8%.

Au sein des emplois artistiques, quasiment la moitié (49,2%) des heures travaillées sont effectuées par des artistes de la musique et du chant et 29,2% par des artistes dramatiques [cf. [Graphique 4](#)].

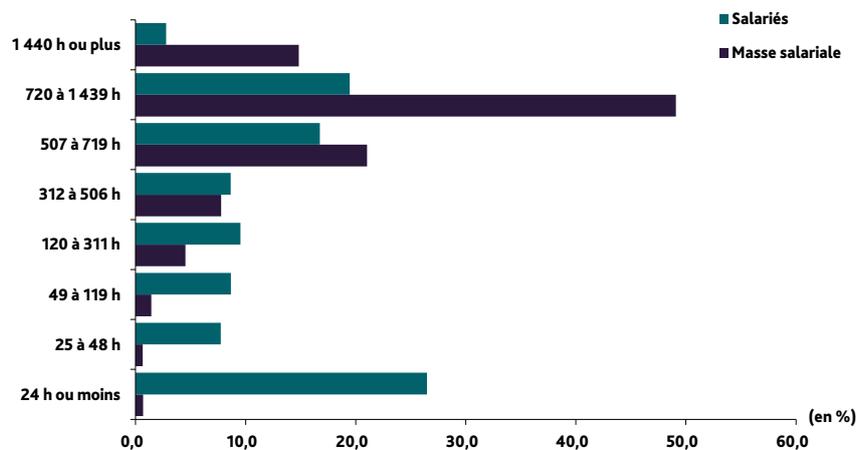
26% des intermittents travaillent moins de 24 h dans l'année sur des contrats relevant des annexes 8 et 10

Au cours de l'année 2019, le nombre d'heures travaillées est de 407 heures en moyenne par salarié contre 400 heures en 2018 (+1,6% en un an).

En 2019, 26,5% des salariés travaillent 24 heures ou moins dans l'année. A l'opposé, 2,8% des salariés travaillent plus de 1 440 heures. La moitié de la masse salariale (49,1%) correspond aux 19,5% de salariés travaillant entre 720 et 1 439 heures au cours de l'année [cf. [Graphique 4](#)].

Graphique 4

RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DE LA MASSE SALARIALE SELON LES HEURES TRAVAILLÉES EN 2019



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Le volume horaire des techniciens est deux fois supérieur à celui des artistes avec respectivement 600 et 281 heures travaillées en moyenne au cours de l'année [cf. Tableau 1 en annexe].

Prédominance du spectacle vivant avec 47% des heures travaillées

La répartition du volume d'heures par secteur d'activité est analogue à celle des contrats de travail. Le spectacle vivant représente 46,9% du volume d'heures total, et l'audiovisuel 41,3%.

Entre 2013 et 2016, l'augmentation était beaucoup plus marquée dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant. En 2017, l'augmentation était similaire entre spectacle vivant et audiovisuel (respectivement +5,9% et +5,7%). En 2018, le spectacle vivant affiche une hausse de 3,0% alors que l'audiovisuel baisse de 0,7%. L'année 2019 confirme cette tendance, avec une hausse marquée de 4,2% dans le spectacle vivant et une hausse plus modérée de 0,9% dans l'audiovisuel [cf. Tableau 2 en annexe]. La structure par secteur est identique à celle observée pour les contrats de travail : le secteur des arts du spectacle vivant et celui de la production audiovisuelle, cinéma, animation, génèrent chacun près de 80% des heures dans leurs secteurs respectifs (spectacle vivant et audiovisuel).

2,5 milliards d'euros de masse salariale versée

La masse salariale versée au titre des contrats effectués en 2019 s'élève à 2,5 milliards d'euros. En un an, elle augmente de 3,3%.

Les emplois techniques concentrent 65% de la masse salariale

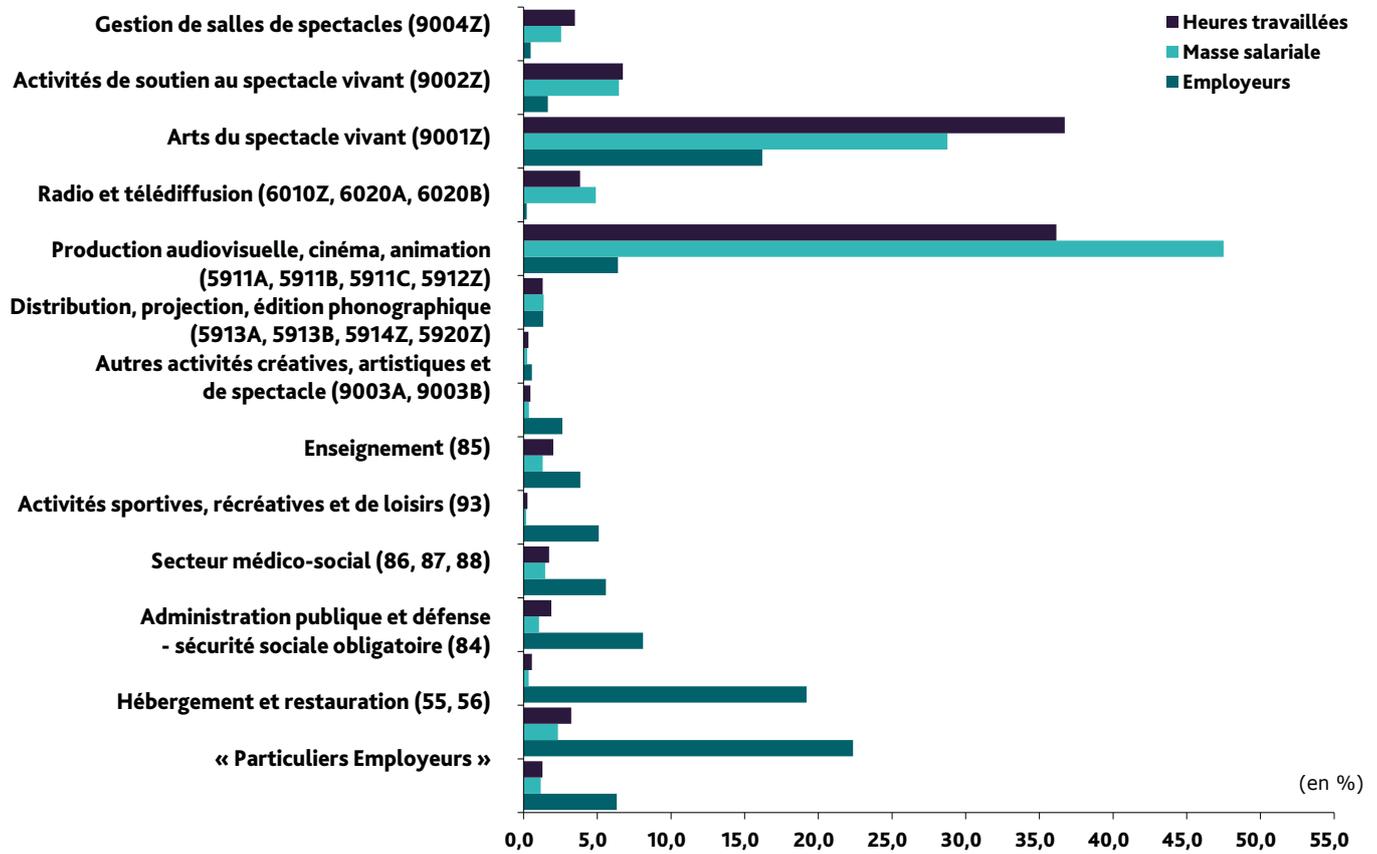
La masse salariale versée au titre des emplois techniques s'élève à 1,6 milliards d'euros, soit 65,4% de la masse salariale totale, en progression de 2,7% en un an. Celle des artistes s'élève à un tiers de la masse salariale totale et augmente de 4,4% en un an [cf. Tableau 1 en annexe].

54% de la masse salariale provient de l'audiovisuel

Les secteurs de l'audiovisuel concentrent plus de la moitié de la masse salariale totale versée (53,8%). Le secteur de la production audiovisuelle, cinéma, animation représente à lui seul 47,5% de la masse salariale totale, alors qu'il représente 36,2% du volume d'heures total [cf. Graphique 5 et Tableau 2 en annexe].

Les secteurs du spectacle vivant versent 37,8% de la masse salariale totale. Les arts du spectacle vivant, principal secteur du spectacle vivant, concentrent à eux seuls 28,8% de la masse salariale totale pour 36,7% du volume total d'heures travaillées.

Graphique 5

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVILLÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2019


Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

109 000 employeurs dont 29 000 au sein des secteurs professionnels

En 2019, 109 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage ont employé un ou plusieurs intermittents. En un an, leur nombre évolue peu (+0,1%).

Parmi les employeurs, ceux dont l'activité principale est le spectacle, désignés «employeurs des secteurs professionnels » se distinguent de ceux dont l'activité principale n'est pas le spectacle, appelés « employeurs hors secteurs professionnels » [cf. [Annexe méthodologique](#)].

Les employeurs des secteurs professionnels représentent un quart des employeurs et créent plus de 90% de l'activité totale

Au total, 29 000 employeurs, soit 26,8%, relèvent du périmètre des secteurs professionnels. Ils emploient 258 000 salariés intermittents au cours de l'année pour un total de 102,6 millions d'heures de travail effectuées, soit 91,3% du volume d'heures total, et 2,4 milliards d'euros de masse salariale, soit 93,8% de la masse salariale totale [cf. [Tableau 3](#)].

À l'inverse, le périmètre hors secteurs professionnels concentre les trois quarts des employeurs mais réalise moins de 10% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale.

Tableau 3

LES EMPLOYEURS, LES SALARIÉS, LA MASSE SALARIALE, LES HEURES ET LES CONTRATS DE TRAVAIL EN 2019

Indicateurs	Secteurs professionnels			Hors secteurs professionnels			Ensemble		
	2018	2019	Évolution (en %)	2018	2019	Évolution (en %)	2018	2019	Évolution (en %)
Nombre d'employeurs	28 963	29 345	1,3	80 454	80 244	-0,3	109 327	109 484	0,1
Nombre de salariés	254 755	257 774	1,2	72 491	74 172	2,3	273 810	276 384	0,9
Masse salariale (en millions d'euros)	2 300	2 374	3,2	149	157	5,3	2 449	2 531	3,3
Volume d'heures (en milliers)	100 001	102 607	2,6	9 623	9 831	2,2	109 625	112 438	2,6
Nombre de contrats de travail (en milliers)	3 825	3 899	1,9	617	626	1,4	4 442	4 525	1,9

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

L'ensemble des indicateurs affiche une progression à l'exception du nombre d'employeurs hors secteurs professionnels, en légère baisse (-0,3% en un an).

Pour les salariés et les masses salariales, l'augmentation en un an est plus marquée hors secteurs professionnels.

Pour les heures travaillées et les contrats de travail, l'inverse s'observe avec une hausse plus marquée au sein des secteurs professionnels.

28,6 salariés en moyenne par an pour les employeurs des secteurs professionnels

Au cours de l'année 2019, les employeurs des secteurs professionnels emploient en moyenne 28,6 salariés, contre 4,1 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels.

43,9% des employeurs des secteurs professionnels emploient 10 salariés intermittents du spectacle ou plus dans l'année, contre 8,6% pour les employeurs hors secteurs professionnels.

À l'inverse, 41,5% des employeurs hors secteurs professionnels n'emploient qu'un seul salarié intermittent du spectacle au cours de l'année, contre 12,2% pour les employeurs des secteurs professionnels.

3 salariés sur 4 travaillent exclusivement dans le périmètre des secteurs professionnels

En 2019, sur les 276 000 salariés intermittents, 73,2% travaillent exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels et 6,7% exclusivement pour des employeurs hors secteurs professionnels. Les 20,1% restant travaillent au cours de l'année pour les deux périmètres.

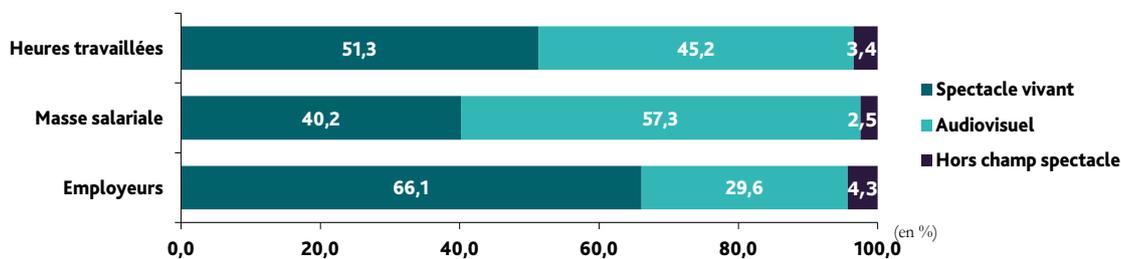
Le spectacle vivant regroupe 66% des employeurs des secteurs professionnels

Parmi les employeurs des secteurs professionnels, la branche du spectacle vivant est prédominante par rapport à l'audiovisuel, que ce soit en nombre d'employeurs (66,1%) ou en volume d'heures travaillées (51,3%). En revanche, la situation s'inverse pour la masse salariale, versée à 57,3% dans l'audiovisuel [cf. Graphique 6 et Tableau 3 en annexe].

Ces résultats s'expliquent par la structure en termes de taille d'entreprises des deux branches. Le spectacle vivant est composé majoritairement de petites structures (compagnies théâtrales ou chorégraphiques par exemple). L'audiovisuel au contraire concentre des employeurs avec des effectifs salariés importants (chaînes de radio, télévision, production audiovisuelle, etc...).

Graphique 6

STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ AU SEIN DES SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2019



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

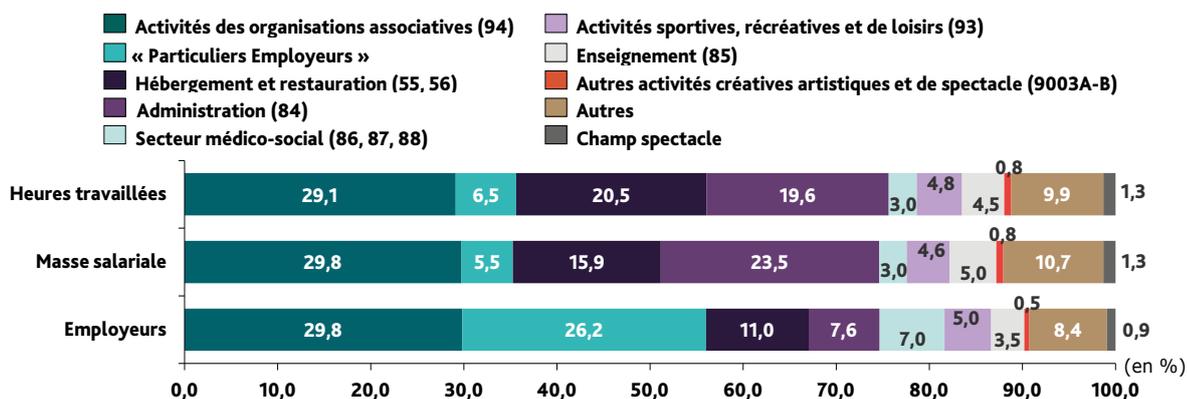
Les « particuliers employeurs » et les associations, principaux employeurs hors secteurs professionnels

Les associations et les « particuliers employeurs » représentent près de 6 employeurs sur 10 hors secteurs professionnels (resp. 29,8% et 26,2%), mais seulement un tiers de l'activité, mesurée sur la base du volume d'heures (resp. 29,1% et 6,5%) et de la masse salariale (29,8% et 5,5%) [cf. Graphique 7 et Tableau 4 en annexe].

À l'inverse, les employeurs du secteur de l'administration, relativement peu nombreux en volume (7,6% du total), versent 23,5% de la masse salariale totale.

Graphique 7

STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ HORS SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2019



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Des évolutions contrastées selon le périmètre

Pour les secteurs professionnels, le nombre d'employeurs augmente quasiment deux fois plus en un an dans l'audiovisuel (+2,2%) que dans le spectacle vivant (+1,2%). Le phénomène inverse était observé en 2018 avec +2,5% dans le spectacle vivant et +1,3% dans l'audiovisuel.

L'ensemble des indicateurs dans le spectacle vivant affiche des hausses entre 1,2% et 5,5%. Dans l'audiovisuel, seul le nombre d'employeurs affiche une hausse marquée (+2,2%), les autres indicateurs variant entre -0,4% et +1,4% : hausse modérée pour les montants de masse salariale et les heures, légère baisse pour l'effectif salarié et les contrats de travail [cf. [Tableau 3 en annexe](#)].

Hors secteurs professionnels, le nombre d'employeurs diminue de 0,3% suite à la baisse des deux plus importants secteurs : -1,9% pour les « particuliers employeurs » et -0,6% dans le domaine associatif [cf. [Tableau 4 en annexe](#)].

Les autres indicateurs de ces deux secteurs suivent cette tendance à la baisse, excepté les montants de masse salariale du secteur des « particuliers employeurs », qui augmentent de 1,7% en un an.

Près de 40% des employeurs professionnels sont localisés en Île-de-France

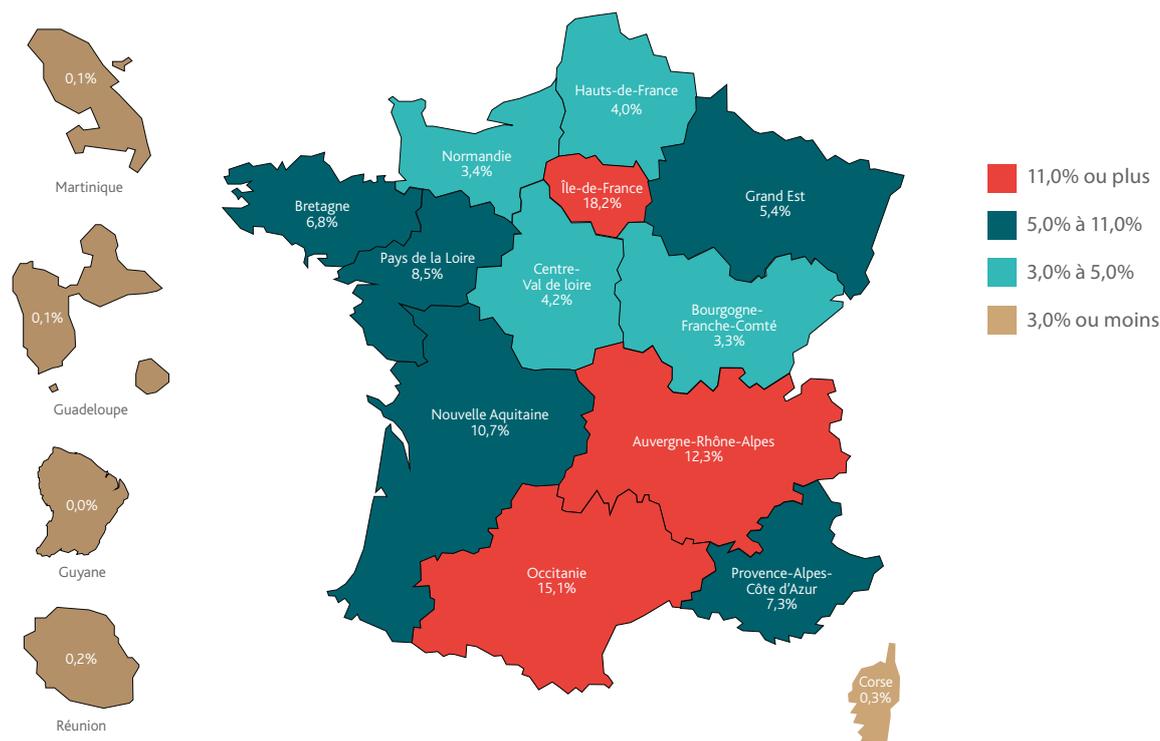
Tous secteurs confondus, l'Île-de-France regroupe le plus grand nombre d'employeurs (18,2%), suivie des régions Occitanie (15,1%), Auvergne-Rhône-Alpes (12,3%) et Nouvelle Aquitaine (10,7%) [cf. [Carte 2](#)].

Cette prédominance de la région Île-de-France (cf. [carte 3](#)) est encore plus marquée pour les employeurs des secteurs professionnels (40,1%). En revanche, les employeurs hors secteurs professionnels montrent une répartition beaucoup plus homogène, quatre régions représentant chacune entre 10% et 17% : Occitanie (17,2%), Auvergne-Rhône-Alpes (13,2%), Nouvelle Aquitaine (12,1%) et Île-de-France (10,2%) [cf. [Carte 3](#)].

La répartition des salariés selon leur lieu de résidence est similaire à la répartition géographique des employeurs des secteurs professionnels [cf. [Carte 1 en page 2](#)].

Carte 2

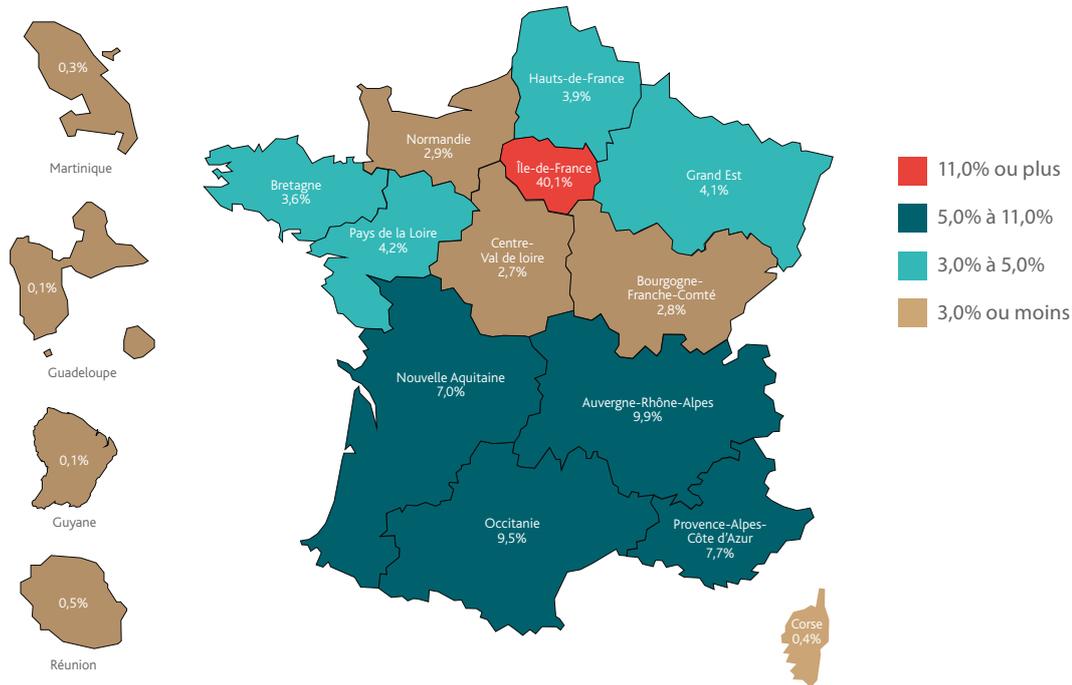
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS SELON LA RÉGION EN 2019



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Carte 3

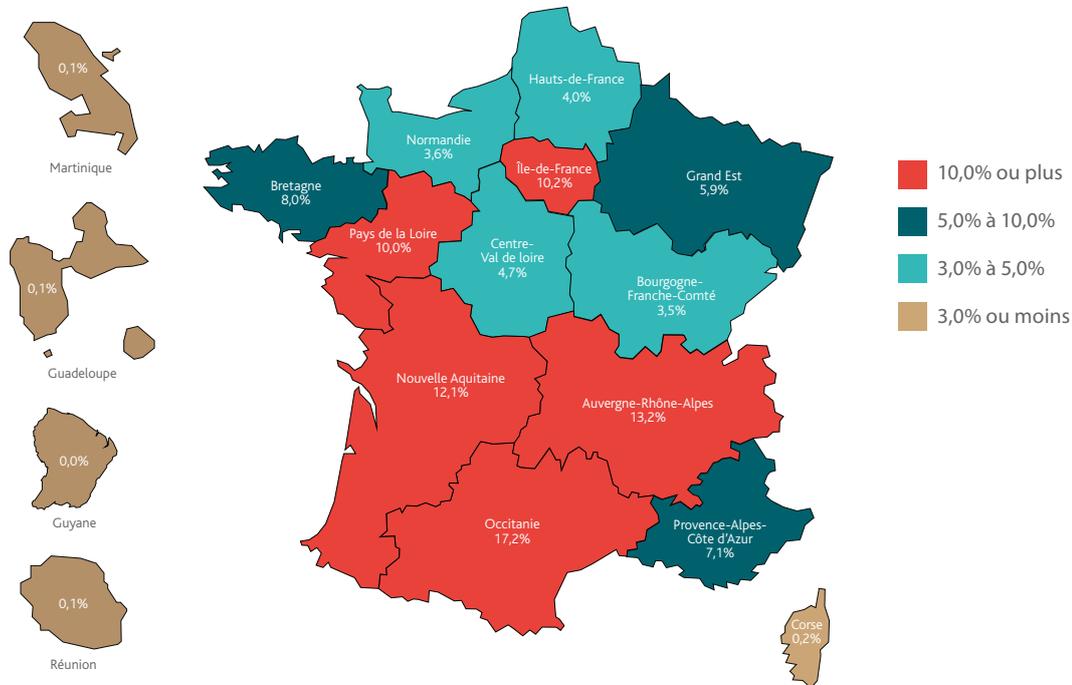
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2019



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Carte 4

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2019



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Annexes

Tableau 1

RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2019

Familles d'emplois	Effectifs salariés ⁽¹⁾			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %
Artistes chorégraphiques	10 723	10 749	0,2	64	68	6,6	4 336	4 571	5,4	171	176	2,5
Artistes de cirque, artistes visuels	4 493	4 756	5,9	35	38	8,1	2 145	2 289	6,7	83	88	5,9
Artistes de la musique et du chant	74 300	75 048	1,0	374	390	4,2	22 524	23 139	2,7	1 191	1 224	2,8
Artistes dramatiques	32 712	31 890	-2,5	326	338	3,9	13 551	13 700	1,1	561	549	-2,1
Autres emplois artistiques	43 339	44 775	3,3	40	42	4,8	3 182	3 292	3,5	173	187	8,0
Total emplois artistiques	165 567	167 218	1,0	839	876	4,4	45 738	46 991	2,7	2 180	2 224	2,0
Personnels administratifs	13 294	13 217	-0,6	230	233	1,5	8 618	8 709	1,1	213	217	1,8
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	5 318	5 258	-1,1	64	70	10,2	2 795	3 055	9,3	84	88	4,9
Techniciens plateaux, machinerie, décors	23 496	24 592	4,7	255	279	9,6	12 182	12 947	6,3	514	535	4,0
Techniciens réalisation, régie	17 610	17 808	1,1	273	274	0,3	10 180	10 549	3,6	258	264	2,4
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	38 775	38 779	0,0	681	690	1,3	25 678	25 820	0,6	1 087	1 095	0,7
Autres emplois techniques	9 674	9 430	-2,5	108	108	-0,2	4 423	4 355	-1,5	105	101	-3,9
Total emplois techniques	108 167	109 084	0,8	1 610	1 654	2,7	63 873	65 436	2,4	2 261	2 300	1,7
Autres emplois	76	82	7,9	0	0	3,3	13	10	-19,7	1	1	-20,9
Total	273 810	276 384	0,9	2 449	2 531	3,3	109 625	112 438	2,6	4 442	4 525	1,9

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(1) : Dénombrement selon l'emploi principal du salarié : l'emploi principal du salarié est déterminé en fonction du revenu annuel maximum

Tableau 2

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2019

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	17 493	17 729	1,3	128 675	132 539	3,0	686	728	6,1	39 587	41 287	4,3	1 742	1 801	3,4
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 771	1 808	2,1	36 787	38 485	4,6	157	164	4,4	7 193	7 569	5,2	392	404	3,2
9004Z - Gestion de salles de spectacles	531	517	-2,6	20 180	20 791	3,0	63	65	2,9	3 879	3 926	1,2	141	146	4,0
Spectacle vivant	19 795	20 054	1,3	144 351	148 463	2,8	906	956	5,6	50 659	52 781	4,2	2 274	2 352	3,4
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	1 341	1 451	8,2	14 026	14 630	4,3	32	35	6,8	1 381	1 462	5,9	65	70	7,7
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	6 923	7 008	1,2	128 762	129 835	0,8	1 180	1 202	1,9	40 039	40 650	1,5	1 146	1 149	0,2
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	251	237	-5,6	18 413	13 178	-28,4	130	124	-4,3	4 581	4 304	-6,0	217	204	-6,0
Audiovisuel	8 515	8 696	2,1	144 162	143 992	-0,1	1 342	1 361	1,4	46 001	46 417	0,9	1 428	1 423	-0,4
Total champ spectacle	28 310	28 750	1,6	251 215	254 453	1,3	2 248	2 317	3,1	96 661	99 198	2,6	3 702	3 774	2,0
Activités des organisations associatives (94)	24 619	24 483	-0,6	42 630	42 978	0,8	58	59	1,5	3 728	3 634	-2,5	227	224	-1,1
« Particuliers Employeurs »	21 439	21 026	-1,9	11 367	11 500	1,2	9	9	-4,1	671	638	-4,9	45	43	-3,1
Hébergement et restauration (55, 56)	8 547	8 870	3,8	18 217	19 197	5,4	25	26	5,7	2 005	2 123	5,9	133	136	2,4
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	6 131	6 120	-0,2	29 551	30 523	3,3	33	37	12,3	1 790	1 948	8,8	110	116	5,0
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 731	5 589	-2,5	6 550	6 307	-3,7	5	5	-2,4	311	296	-4,9	24	23	-3,7
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	4 245	4 223	-0,5	14 405	15 255	5,9	31	33	6,1	2 176	2 268	4,2	75	78	3,8
Enseignement (85)	2 796	2 876	2,9	10 385	10 590	2,0	9	9	1,0	547	529	-3,4	29	29	1,6
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	656	626	-4,6	4 843	4 672	-3,5	6	6	-7,2	407	373	-8,2	21	20	-6,6
Autres	6 853	6 921	1,0	21 018	21 959	4,5	25	29	17,7	1 329	1 431	7,7	76	81	6,2
Total hors champ spectacle	81 017	80 734	-0,3	82 891	84 896	2,4	202	213	5,9	12 964	13 240	2,1	740	751	1,4

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 3

**RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS,
DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2019**

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés ⁽¹⁾			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 968	17 172	1,2	128 142	131 988	3,0	685	726	6,1	39 492	41 190	4,3	1 736	1 796	3,4
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 717	1 749	1,9	36 488	38 140	4,5	157	163	4,3	7 185	7 545	5,0	391	403	3,0
9004Z - Gestion de salles de spectacles	483	473	-2,1	20 032	20 606	2,9	63	65	2,9	3 875	3 921	1,2	140	146	3,9
Spectacle vivant	19 168	19 394	1,2	143 766	147 863	2,8	904	954	5,5	50 552	52 657	4,2	2 268	2 344	3,4
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	1 336	1 448	8,4	14 010	14 619	4,3	32	35	6,9	1 379	1 461	5,9	65	70	7,7
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	6 916	7 003	1,3	128 750	129 828	0,8	1 180	1 202	1,9	40 038	40 649	1,5	1 146	1 149	0,2
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	251	237	-5,6	18 413	13 178	-28,4	130	124	-4,3	4 581	4 304	-6,0	217	204	-6,0
Audiovisuel	8 503	8 688	2,2	144 143	143 975	-0,1	1 342	1 361	1,4	45 999	46 414	0,9	1 428	1 423	-0,4
Total champ spectacle	27 671	28 082	1,5	250 661	253 892	1,3	2 246	2 315	3,1	96 551	99 071	2,6	3 695	3 767	1,9
Activités des organisations associatives (94)	567	565	-0,4	7 755	7 681	-1,0	12	12	0,6	778	770	-1,0	35	36	1,8
« Particuliers Employeurs »	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Hébergement et restauration (55, 56)	42	30	-28,6	1 067	770	-27,8	2	2	-12,5	115	111	-4,0	6	5	-16,1
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	8	9	12,5	264	311	17,8	0	0	14,0	18	25	36,2	1	1	7,0
Secteur médico-social (86, 87, 88)	1	1	0,0	6	2	-66,7	0	0	-93,9	1	0	-94,2	0	0	-94,7
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	206	193	-6,3	5 505	5 676	3,1	24	26	4,6	1 743	1 791	2,8	46	46	1,7
Enseignement (85)	40	38	-5,0	1 051	1 023	-2,7	1	1	-1,6	82	82	-0,9	4	4	-3,9
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	226	221	-2,2	3 336	3 128	-6,2	5	5	-9,8	330	300	-9,3	17	16	-7,9
Autres	202	206	2,0	4 642	5 531	19,2	9	13	42,9	383	459	19,8	20	24	18,7
Total hors champ spectacle	1 292	1 263	-2,2	21 754	22 363	2,8	54	59	7,8	3 451	3 536	2,5	129	132	2,1
Total général	28 963	29 345	1,3	254 755	257 774	1,2	2 300	2 374	3,2	100 001	102 607	2,6	3 825	3 899	1,9

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

- : donnée relevant du secret statistique

(1) : Dénombrement dédoublonné à chaque niveau de regroupement

Tableau 4

**RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS,
DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2019**

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %	2018	2019	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	560	606	8,2	2 431	2 774	14,1	1 512	1 581	4,5	95 372	96 895	1,6	5 627	5 818	3,4
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	58	68	17,2	403	567	40,7	129	324	150,1	8 318	23 461	182,1	552	1 136	105,8
9004Z - Gestion de salles de spectacles	48	44	-8,3	162	215	32,7	59	77	31,0	3 444	4 337	25,9	229	307	34,1
Spectacle vivant	666	718	7,8	2 935	3 471	18,3	1 700	1 981	16,5	107 134	124 693	16,4	6 408	7 261	13,3
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	7	5	-28,6	22	19	-13,6	27	19	-30,0	1 774	1 623	-8,5	83	85	2,4
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	10	10	0,0	28	32	14,3	15	22	46,3	902	1 120	24,2	37	49	32,4
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Audiovisuel	17	15	-11,8	50	51	2,0	43	42	-2,6	2 676	2 743	2,5	120	134	11,7
Total champ spectacle	683	733	7,3	2 985	3 520	17,9	1 743	2 023	16,0	109 810	127 436	16,1	6 528	7 395	13,3
Activités des organisations associatives (94)	24 074	23 933	-0,6	37 664	38 100	1,2	45 879	46 665	1,7	2 949 931	2 863 894	-2,9	191 754	188 641	-1,6
« Particuliers Employeurs »	21 439	21 026	-1,9	11 367	11 500	1,2	9 023	8 654	-4,1	671 035	637 918	-4,9	44 890	43 480	-3,1
Hébergement et restauration (55, 56)	8 506	8 842	4,0	17 594	18 823	7,0	23 243	24 891	7,1	1 889 988	2 012 378	6,5	127 061	131 259	3,3
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	6 125	6 116	-0,1	29 359	30 300	3,2	32 765	36 785	12,3	1 771 726	1 923 138	8,5	108 815	114 228	5,0
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 730	5 588	-2,5	6 544	6 305	-3,7	4 741	4 645	-2,0	310 246	295 759	-4,7	23 604	22 803	-3,4
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	4 044	4 033	-0,3	9 745	10 382	6,5	6 503	7 252	11,5	433 505	476 771	10,0	29 124	31 209	7,2
Enseignement (85)	2 760	2 841	2,9	9 427	9 655	2,4	7 718	7 836	1,5	465 055	447 002	-3,9	25 118	25 726	2,4
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	434	412	-5,1	1 589	1 617	1,8	1 145	1 203	5,1	76 414	73 732	-3,5	4 126	4 077	-1,2
Autres	6 659	6 720	0,9	17 299	17 269	-0,2	16 214	16 852	3,9	945 575	972 615	2,9	56 444	57 419	1,7
Total hors champ spectacle	79 771	79 511	-0,3	71 830	73 353	2,1	147 232	154 782	5,1	9 513 475	9 703 207	2,0	610 936	618 842	1,3
Total général	80 454	80 244	-0,3	72 491	74 172	2,3	148 975	156 805	5,3	9 623 285	9 830 643	2,2	617 464	626 237	1,4

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Méthodologie

1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

2. DÉFINITIONS

Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale est liée à la production cinématographique, l'audiovisuel, la diffusion TV et radio, au spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés **employeurs hors secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés d'effectuer, auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (article 1er § 4 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1er § 4 de l'annexe 10).

Le champ spectacle et hors champs spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

- 5911A Production de films et de programmes pour la TV
- 5911B Production de films institutionnels
- 5911B Production de films cinématographiques
- 5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Edition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 6010Z Edition et diffusion de programmes radio
- 6020A Edition de chaînes généralistes
- 6020B Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84), etc.

La distinction entre « champ spectacle » et « hors champ spectacle » ne recouvre pas exactement la distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels », même si les champs sont très proches. Plus précisément, la distinction « champ spectacle » et « hors champ spectacle » se fonde strictement sur le code NAF de l'employeur.

La distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels » est une distinction opérationnelle liée au recouvrement des cotisations (par le Centre de Recouvrement ou par le Guso) selon l'application des textes réglementaires ; cette distinction ne dépend pas uniquement du code NAF de l'employeur mais dépend également de l'objet du contrat.

3. SOURCES

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

4. MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les « particuliers employeurs » et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

